

Questions et Réponses

LA TÉLÉSANTÉ À DOMICILE

La télésanté à domicile vous permet d'avoir à des rendez-vous médicaux avec votre prestataire de soins de santé depuis votre foyer ou un autre endroit commode en vous connectant à partir de votre propre appareil électronique. Vous pourrez échanger avec votre prestataire de soins et le ou la voir et l'entendre sans avoir à vous déplacer.

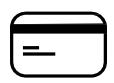
Comment est-ce que ça fonctionne?



Vous discuterez d'abord avec votre prestataire de soins pour déterminer si la télésanté est une option valable pour vous. Une fois votre rendez-vous fixé, vous recevrez une invitation par courriel contenant des instructions et des hyperliens qui vous permettront de :

- Tester votre appareil avant le rendez-vous ;
- Rejoindre le rendez-vous à l'heure prévue ;
- Répondre à un sondage facultatif à la suite de votre rendez-vous.

De quoi ai-je besoin ? Y a-t-il des frais associés à la télésanté ?



La télésanté à domicile est gratuite, à condition que vous déteniez une carte du Régime d'assurance-soins médicaux (MCP) valide de Terre-Neuve-et-Labrador.

Vous aurez besoin:

- D'une adresse de courrier électronique personnelle ;
- D'un accès à un appareil doté d'une caméra et d'un haut-parleur tel qu'un ordinateur personnel, une tablette ou un téléphone cellulaire;
- D'une connexion Internet ou Wi-Fi sécurisée.



Dois-je participer?

La participation à un rendez-vous de télésanté à domicile est entièrement volontaire et peut être interrompue à tout moment. Si vous ne vous sentez pas à l'aise avec les rendez-vous médicaux en télésanté veuillez en informer votre prestataire de soins. Vous pourrez opter pour un suivi médical en présentiel à la place des rendez-vous virtuels si vous le souhaitez.



Puis-je demander à une autre personne de m'accompagner lors de mon rendez-vous?

Vous pouvez choisir d'inviter une personne de confiance à votre rendez-vous en télésanté. Si vous souhaitez qu'une autre personne se joigne à vous, veuillez en discuter avec votre clinicien ne avant votre rendez-vous.

Votre Confidentialité

L'application utilisée pour les rendez-vous en télésanté est sécurisée et cryptée. Nous vous recommandons également de vous assurer que votre ordinateur personnel, votre téléphone cellulaire, votre connexion Internet

à domicile et votre connexion Wi-Fi sont sécurisés. Prêtez attention à votre environnement immédiat et n'utilisez pas la technologie de vidéoconférence personnelle dans un lieu public ou non sécurisé (p. ex., un aéroport, un café Internet ou un espace ouvert).

Les rendez-vous en télésanté ne sont pas enregistrés en audio ou en vidéo par votre fournisseur de soins sans le consentement préalable des patient·e·s et l'approbation du Centre d'information sur la santé de Terre-Neuve-et-Labrador (Newfoundland and Labrador Centre for Health Information—NLCHI).

Afin que vous puissiez bénéficier du service de télésanté, certaines de vos informations médicales personnelles devront être recueillies. Vous devrez également fournir une adresse de courrier électronique afin que nous puissions fixer votre rendez-vous et recueillir vos commentaires éventuels. La protection de vos informations de santé personnelles est notre priorité absolue.

Le Centre s'engage à respecter la sécurité et la confidentialité des renseignements personnels sur la santé d'une personne aussi bien lors de la collecte, de l'utilisation et du partage de ces informations, conformément aux lois sur l'Accès à l'information et la protection des renseignements personnels (Access to Information and Protection of Privacy Act—ATIPPA) et sur les renseignements médicaux personnels (Personal Health Information Act—PHIA). Les demandes de renseignements sur l'utilisation et la protection des renseignements personnels doivent être adressées au ou à la coordonnateur·rice de l'ATIPPA au Centre.

Pour plus d'informations, visitez le site Web du NLCHI ici.